



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAIEMENT DE SUBVENTION Demande de versement d'une AVANCE

Liste des documents à fournir

1) Une attestation de début d'opération

- indiquant une date de début d'opération (commencement juridique) qui ne doit pas être antérieure à la date de dépôt du dossier de demande de subvention ;
- ce document doit être daté et signé par le maître d'ouvrage (maire, président de conseil départemental, d'EPCI, de syndicat mixte, directeur d'organismes ...), avec indication de son nom et de sa qualité ;

2) Un justificatif juridique de début d'opération

- il s'agit d'un devis ou d'un bon de commande ou d'un acte d'engagement ou de la notification d'un acte d'engagement d'un marché (pour la DETR et la DSIL, ce marché est un marché de travaux (premier lot signé)) ;
- ce document doit être daté et signé par le maître d'ouvrage ;
- La date de signature doit correspondre à la date de début d'opération figurant l'attestation de commencement d'opération ;

ne constituent pas des justificatifs de début d'opération pour la DETR et la DSIL : tous les documents de maîtrise d'oeuvre (y compris les actes d'engagement) et les études préalables (relevés topographiques, études de sols, diagnostics ...), ni les factures et les ordres de service ;